



ALLOCUTION DE  
S.E. MADAME MINATA SAMATE CESSOUMA  
COMMISSAIRE AUX AFFAIRES POLITIQUES  
COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

A LA CLOTURE DE LA 11<sup>EME</sup> CONFERENCE BISANNUELLE DU RESEAU DES  
INSTITUTIONS NATIONALES AFRICAINES DES DROITS DE L'HOMME

SOUS LE THEME « APPROCHE BASEE SUR LES DROITS DE L'HOMME DANS LA  
MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA 2030 DES OBJECTIFS POUR LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'AGENDA 2063 »

KIGALI, RWANDA  
9 NOVEMBRE 2017

Madame la Présidente de la Commission électorale nationale de la République du Rwanda

Madame la Présidente et Messieurs les Représentants du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme

Distingués Représentants des agences des Nations Unies, institutions partenaires et organisations de la société civile

Monsieur le Directeur Exécutif et Messieurs les Membres du Secrétariat du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme

Distingués Invités

Mesdames et Messieurs

C'est un honneur pour moi de prendre la parole à la clôture de cette 11<sup>eme</sup> Conférence biennale du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme qui se tient dans cette belle ville de Kigali. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement et le peuple rwandais pour le fraternel accueil et les facilités qui nous ont été accordées dans le cadre de la tenue de cette rencontre sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs du Développement durable.

Je remercie le Secrétariat du RINADH, nos partenaires et parties prenantes pour tous les efforts consentis en vue de la réussite de cette conférence.

**Distingués Représentants des institutions nationales des droits de l'homme,**

**Mesdames et Messieurs,**

Les évènements survenus au cours de l'année 2017 tels que les crises politiques et humanitaires nous interpellent sur la nécessité de protéger et de promouvoir les droits de l'homme.

L'ordre juridique africain a toujours été guidé par la nécessité de promouvoir la dignité humaine et de protéger les droits de l'homme en Afrique. Cette volonté s'est exprimée dans un certain nombre d'instruments, dont l'Acte Constitutif de l'Union africaine, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et les protocoles y relatifs, ainsi que la Charte africaine sur la Démocratie, les élections et la gouvernance. Toutefois, malgré quelques avancées dans la protection et la sauvegarde des droits de l'homme, il y a lieu de reconnaître que le chemin à parcourir reste encore long au regard des violations des droits de l'homme sur le continent particulièrement dans les pays en crise.

**Mesdames et Messieurs,**

L'une des priorités du Département des Affaires Politiques de la Commission de l'Union africaine pour la période 2017-2026 est de renforcer les mécanismes de coordination des institutions ayant mandat des droits de l'homme afin de favoriser une meilleure mise en œuvre de l'agenda des droits de l'homme en Afrique. En vue de réaliser cet objectif, le Département s'est activement engagé avec les États membres, les organes de l'UA investis d'un mandat des droits de l'homme, les Communautés économiques régionales, les institutions nationales des droits de l'homme ainsi que la société civile africaine dans la formulation et la mise en œuvre de divers programmes et stratégies.

La proclamation de la Décennie des droits de l'homme et des peuples par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, connue comme la « Déclaration de Kigali » fait partie des efforts de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il s'agit de bâtir « l'Afrique que nous voulons pour les 50 prochaines années » à savoir une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit.

L'Agenda comporte des aspirations à réaliser à travers l'enracinement des valeurs et pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l'homme, de justice et d'Etat de droit, la mise en place d'institutions fortes et d'un leadership apte à opérer une transformation qualitative du continent.

Le Plan d'action de la Décennie des droits de l'homme est également un moyen de renforcer la coordination au sein des organes et institutions de l'Union Africaine compétente afin d'accroître leur capacité et optimiser leur impact. Il offre une occasion de renforcer la capacité de réponse de l'Afrique aux défis des droits de l'homme sur le continent.

Il s'agit aussi d'identifier le rôle des INDH dans la ratification, la mise en œuvre et la domestication des instruments des droits de l'homme de l'Union Africaine ; d'explorer les opportunités de renforcer les capacités des INDH afin d'accroître leur contribution à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Afrique ; d'examiner les activités des INDH africaines afin de faciliter le partage d'expériences sur la protection et la promotion des droits de l'homme ; de développer des synergies entre la Commission de l'Union Africaine, ses organes et les institutions nationales africaines des droits de l'homme.

Sur la base de ce plan d'action, nous devons être à même d'opérer une mutation du système africain des droits de l'homme en le faisant passer d'un simple catalogue d'instruments et d'institutions, à des actions concrètes qui accroissent le caractère obligatoire et l'application effective, en vue de compléter la responsabilité première des Etats Membres de promouvoir et de protéger les droits de l'homme.

Au cours des deux jours d'intenses travaux, vous avez examiné le contenu et la portée de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 à l'aune de la place centrale des institutions nationales africaines des droits de l'homme dans le dispositif de la mise œuvre de ces cadres de droits de l'homme et des peuples. Vos conclusions mettent en exergue le potentiel des INDH pour traduire dans les faits les nobles idéaux de l'Union Africaine pour assurer la transformation de l'Afrique. Au-delà des bonnes intentions, je mesure la volonté et l'engagement des INDH à s'investir véritablement pour l'effectivité des droits de l'homme dans toute leur dimension, tels que contenus dans l'Agenda 2063.

L'accord signé entre le Département des Affaires Politiques et le Secretariat du Réseau des institutions nationales des droits de l'homme offre un terrain favorable pour renforcer la collaboration entre les deux entités.

Le Département des Affaires Politiques s'engage donc à œuvrer avec le Réseau et les INDH en vue du renforcement de leurs capacités sur les droits de l'homme.

La coordination entre les INDH et la société civile est un élément clé des mécanismes de surveillance et de mise en œuvre de l'Agenda. Je me félicite que la Conférence ait souligné la nécessité d'une étroite collaboration entre les INDH et la société civile, à cet effet.

Je voudrais réitérer l'engagement de la Commission de l'Union africaine pour la mise en œuvre de vos conclusions en collaboration avec les institutions nationales africaines des droits de l'homme.

J'exprime ma gratitude à tous les partenaires qui œuvrent à la réalisation de l'Agenda des droits de l'homme de l'Union africaine. Nous souhaitons les avoir toujours à nos côtés car de nombreux défis liés aux droits sociaux, tels que la pauvreté , la précarité, le chômage, le VIH SIDA, la violence basée sur le genre et la discrimination sexiste restent toujours à relever.

Je ne saurais conclure sans me féliciter de la mise en place du Secrétariat du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme qui constitue un tournant décisif dans le renforcement de la coopération et la collaboration entre les institutions nationales des droits de l'homme.

En vous remerciant tous pour votre présence et votre participation active, je déclare clos les travaux de la 11eme Conférence du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme.

Je vous souhaite un bon retour dans vos pays respectifs et vous donne rendez vous au Caire en 2019, Inch Allah !

Je vous remercie pour votre aimable attention !